

DÉCISION 406 / 2024

RELATIVE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS VERT POUR LA CREATION D'UNE ZONE DE RENCONTRE RUE SAINT-LADRE A MONTIGNY-LES-METZ

Nous soussignés, Anne FRITSCH-RENARD, 16^{ème} Vice-Présidente de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 15 juillet 2020, par lequel Madame Anne FRITSCH-RENARD, Vice-Présidente déléguée "Stratégie métropolitaine" a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour signer les actes et courriers dans ce domaine,

VU le fonds vert inscrit dans la loi de finances 2024,

CONSIDERANT l'éligibilité à ce fonds des opérations d'accompagnement du déploiement des zones à faibles émissions (ZFE),

DÉCIDONS :

- De solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du fonds vert au taux de 65% pour la création d'une zone de rencontre rue Saint-Ladre à Montigny-lès-Metz dont le coût prévisionnel est estimé à 622 636,14 euros hors taxes.

Fait à Metz, le 22 AOUT 2024

Pour le Président
La Vice-Présidente déléguée



Anne FRITSCH-RENARD
Adjointe au Maire de Metz

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20240822-Decis406-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/08/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

